

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3759

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« à »,

insérer les mots :

« accroître le nombre d'exploitants agricoles en activité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La préservation et le partage équitable de la terre sont des conditions sinequanon au maintien de notre agriculture.

L'objectif premier de cette loi étant l'installation pour garantir au moins le renouvellement des générations et faire face à l'effondrement du nombre d'actifs agricoles, il nous semble impératif d'y fixer un objectif général de maintien à minima du nombre d'agriculteurs en activité. Cet amendement est un amendement de repli.